

Commune  
De  
MOUTHOMET

-----

**11330**  
Tél : 04.68.70.05.01  
Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthomet@orange.fr](mailto:mairie.mouthomet@orange.fr)

**Maire de Mouthomet**  
**01 place de la Mairie**  
**11 330 MOUTHOMET**  
Madame Christelle HERMAND

N/réf : CH/SB/18068

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 15 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Jérôme HERVOUET-BARANGER a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jean ANTONIETTI, Jacques BENUREAU, Angharad DAFYDD STYLES, Pierre  
(dans l'ordre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis  
alphabétique) MARI, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Alain TALOUR

Absents : Jérôme GAZEAU, Odile PATISSOU

Procurations : Jérôme GAZEAU à Christelle HERMAND

**1. Validation du compte-rendu de la séance ordinaire du 27 février 2018**

Madame le Maire donne lecture des modifications apportées au compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2018 et demande aux membres du Conseil Municipal la validation de ce dernier.

*Après un tour de table, le Conseil Municipal, par*

**9 voix POUR**  
**0 voix CONTRE**  
**1 ABSTENTION**

*ADOPTE tel que modifié le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 février 2018.*

## 2. Présentation et vote des comptes administratifs 2017

### 2.1. Budget communal

FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017
Dépenses	250 394.27 €	202 332.99 €
Recettes	250 394.27 €	198 494.76 €
Solde		- <b>3 838.23 €</b>

INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017
Dépenses	89 847.00 €	35 394.16 €
Recettes	99 575.47 €	34 206.28 €
Solde		- <b>1 187.88 €</b>

	Fonctionnement 2017	Investissement 2017
Dépenses	202 332.99 €	35 394.16 €
Recettes	198 494.76 €	34 206.28 €
<b>Résultat</b>	- <b>3 838.23 €</b>	- <b>1 187.88 €</b>
Résultats cumulés	50 190.27€	37 191.47 €
Restes à réaliser		- 19 610,20 €

Alain TALOUR, premier adjoint au Maire, rend compte de l'exécution du budget principal de la commune pour l'année 2017, ainsi que des restes à réaliser. Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, le compte administratif 2017 par :

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**1 ABSTENTION**

### 2.2. Budget régie des carburants

FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017
Dépenses	197 260.53 €	186 865.28 €
Recettes	197 260.53 €	203 445.64 €
Solde		+ <b>16 580.36 €</b>

INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017
Dépenses	31 275.42 €	14 575.62 €
Recettes	58 002.45 €	7 721.05 €
Solde		- <b>6 854.57 €</b>

	Fonctionnement 2017	Investissement 2017
Dépenses	186 865.28 €	14 575.62 €
Recettes	203 445.64 €	7 721.05 €
<b>Résultat</b>	+ <b>16 580.36 €</b>	- <b>6 854.57 €</b>
Résultats cumulés	4 908.07 €	29 090.45 €
Restes à réaliser		+ 4 491.00 €

Alain TALOUR, premier adjoint au Maire, rend compte de l'exécution du budget de la régie des carburants pour l'année 2017, ainsi que des restes à réaliser. Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, le compte administratif 2017 par :

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**1 ABSTENTION**

A noter que le budget de la Régie des carburants montre un excédent de fonctionnement de 16 580.36€. Cet excédent n'est pas réel mais juste lié au non-paiement de deux factures sur l'exercice 2017 pour un montant total de 27 133 €. Le carburant ayant été livré, il est comptabilisé dans les recettes de fonctionnement. Le résultat de l'exercice 2018 fera donc la balance avec ce résultat de fonctionnement positif.

### **3. Approbation des comptes de gestion 2017**

*Le Conseil Municipal,*

*DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part par :*

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**1 ABSTENTION**

### **4. Affectation des résultats comptables de l'année 2017**

#### **4.1. Budget communal**

*Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif de la commune comme suit par :*

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**1 ABSTENTION**

#### **Reports :**

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : .....37 191.47 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : .....50 190.27€

#### **Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : ..... - 1 187.88 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : ..... - 3 838.23 €

#### **Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : .....45 355.10 €

En recettes pour un montant de : .....25 744.90 €

#### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : .....0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

#### **Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : .....0.00 €

#### **Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : .....46 352.04 €

#### 4.2. Régie des carburants

*Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 de la régie des carburants, en adoptant le compte administratif de la commune comme suit par :*

**9 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**1 ABSTENTION**

#### **Reports :**

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : .....29 090.45 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : .....4 908.07 €

#### **Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : .....6 854.57 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : .....16 580.36 €

#### **Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : .....16 699.00 €

En recettes pour un montant de : .....21 190.00 €

#### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : .....0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

#### **Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : .....0.00 €

#### **Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : .....21 488.43 €

### **5. Questions et informations diverses**

#### **5.1. Présentation comparative des dépenses de fonctionnement 2016 et 2017**

Madame le Maire a rencontré notre percepteur Monsieur SUBIAS. Il est satisfait des mesures prises par la commune pour redresser sa situation financière et nous encourage à continuer dans cette voie.

Monsieur SUBIAS nous a aidés à remettre à plat la comptabilité en permettant une meilleure affectation des dépenses.

Afin de valoriser les efforts fournis par la municipalité et de visualiser l'augmentation de la dotation aux amortissements qui a beaucoup pesé sur les comptes de la commune cette année, Monsieur SUBIAS nous conseille une présentation comparative des dépenses de fonctionnement 2016 et 2017 ; ce qui est exposé à l'assemblée et décrit ci-dessous.

#### **5.1.1. Dépenses de fonctionnement**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	47 961.52 €	58 420.86 €
012	Charges de personnel	74 581.98 €	68 093.76 €
65	Autres charges de gestion	28 339.55 €	24 400.91 €

	courante		
66	Charges financières	8 335,42 €	7 516.09 €
67	Charges exceptionnelles	6 336.00 €	5 813.37 €
042	Dotations aux amortissements	7 467.89 €	19 319.00 €
014	Reversements	21 391.00 €	18 769.00 €
RESULTAT DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		194 413.36 €	202332.99 €

- **011 Charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont plus importantes en 2017 qu'en 2016.

La commune réalisant beaucoup de travaux par elle-même, en régie, les fournitures se retrouvent comptabilisées en fonctionnement. Monsieur SUBIAS nous propose de faire, en 2018, un état des travaux en régie en détaillant les fournitures utilisées et le nombre d'heures de travail. Une opération d'ordre permettra à ces travaux d'être comptabilisés en investissement. Il nous sera alors possible d'obtenir le FCTVA sur ces achats, soit le remboursement d'une partie de la TVA. Ces travaux en régie pourraient concerner notamment les travaux de la salle des jeunes, de la nouvelle friperie et du parking de la B115.

Le budget électricité a augmenté et est passé de 8 072 € en 2016 à 10 498 € en 2017. C'est pourquoi la commune a voté lors du dernier conseil municipal une participation forfaitaire de 5.00 € par demi-journée de prêt à tout demandeur proposant une activité commerciale (hors association ou particulier louant dans un but non lucratif).

A noter également la consommation au forage de la Prade, qui est passée à 920 € en 2017 contre 445 € en 2016 et 239 € en 2015 ; la colonne de remplissage nous permettra désormais de réguler la consommation en eau et donc en électricité.

Par ailleurs, les achats de matériel comme les chauffages et les cimaises ont été comptabilisés cette année en fonctionnement mais pourront en 2018 faire l'objet d'un programme d'achat d'équipement en section d'investissement.

Les dépenses ont été plus importantes pour la régie des festivités avec la soirée DJ mais les recettes correspondantes liées aux ventes de boissons viennent augmenter les recettes de fonctionnement.

Le tableau des travaux réalisés en 2017 est présenté, avec le détail des personnes ayant participé (élus, employés des services techniques et/ou habitants bénévoles). Il est également noté en italique la raison de la réalisation de ces travaux, quand il s'agit d'obligations réglementaires.

TRAVAUX	Elus	Employés	Habitants
<b>BATIMENTS</b>			
<b>Accessibilité de la mairie pour les personnes handicapées</b> : installation de nez de marches, de dalles podotactiles, sonnette, accessibilité des toilettes handicapées (barre de tirage et d'appui) et pose d'une jardinière pour empêcher une personne en fauteuil roulant de tomber du plan incliné ( <i>obligation PAVE - Plan d'accessibilité pour les personnes handicapées</i> ).	x	x	
<b>Façade de la mairie</b> : peinture du blason en façade, peinture de l'applique et lettres en façade, installation des drapeaux et porte-drapeaux ( <i>demande de l'Etat : les édifices publics doivent porter les couleurs de l'Europe le 9 mai</i> )	x		
<b>Secrétariat de mairie</b> : sécurisation de la Marianne dans la salle du Conseil Municipal ( <i>préconisation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels DU</i> ), nettoyage du tableau électrique ( <i>préconisation de la SOCOTEC lors de la vérification</i> )	x		

<b>TRAVAUX</b>	<b>Elus</b>	<b>Employés</b>	<b>Habitants</b>
<i>des installations électriques</i> ), installation de chauffages programmables ( <i>économies</i> ), enlèvement des tablettes au-dessus des chauffages ( <i>préconisation DU</i> ).			
<b>Travaux de réfection de la salle de l'ancienne école</b> : enduit et peinture, installation de 4 chauffages et de cimaises. Eclairage extérieur salle des repas.	X	X	
<b>Pose de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone</b> dans l'appartement de l'ancienne école. Pose de la crédence ( <i>obligation réglementaire Article L129-8-L Loi n°2010-238 du 9 mars 2010</i> ). Pose d'un mitigeur.	X		
<b>Changement des gouttières</b> au niveau de la courette de l'ancienne école ( <i>arrivée d'eau pluviale à la STEP. Interdit par la loi.</i> )	X	X	
<b>Atelier</b> : réfection du panneau d'affichage ( <i>danger</i> )	X		
<b>WC public</b> : enduit			X
<b>CIMETIERE</b>			
Réparation d'un pilier au cimetière ( <i>danger</i> )	X	X	
Réparation de la stèle du cimetière	X	X	
Elagage d'un arbre	X	X	
<b>VOIRIE</b>			
Réfection des rues du village avec enrobé à froid ( <i>risque de trébucher dans les nids de poule</i> )	X	X	X
Création d'un regard à l'ancien lavoir ( <i>danger de chute dans la fosse</i> )	X		
Réparation de la fuite rue de la Caserne	X	X	X
Achat de 3 bancs	X	X	
<b>EAU POTABLE</b>			
Réparation d'une fuite sur conduite de la source du Carla	X		X
Changement d'une vanne à Font de Richard	X	X	
<b>EAUX USEES</b>			
Epandage des boues de la station d'épuration. Pas de pompage des boues cette année ( <i>économies</i> )	X		X
Débouchage des canalisations d'eaux usées de l'ancienne école par deux fois en régie ( <i>économies</i> )	X	X	X
<b>AIRE DE JEUX</b>			
Aire de jeux : Journée citoyenne transport et étalement du gravier ( <i>préconisation de Veritas pour amortir la chute d'un enfant, danger</i> ).	X		X
Réparation des jeux avec changement de lattes ( <i>préconisation de Veritas pour éviter coincement des doigts, coupures ou échardes</i> ).	X	X	X
<b>AIRE DE PETANQUE</b>			
Gravier sur aire de pétanque	X	X	X
Commande pour allumage aire de pétanque ( <i>économie d'énergie pour que la lumière ne reste pas allumée toute la nuit</i> )	X		
<b>FLEURISSEMENT DU VILLAGE</b>			
Terre-plein entrée village et près de la poste : mur en pierres avec plantation de 159 plants donnés par la pépinière départementale et autant par des habitants. Réhabilitation des anciennes pompes à vin.	X	X	x(dons de plants)
Cimetière : plantation de fleurs sur 6 mètres linéaires	X		
Changement de 2 portes dans le village + lasure de 10 portes. Début 2018, changement de 6 portes		X	

TRAVAUX	Elus	Employés	Habitants
supplémentaires.			
<b>CHATS</b>			
<b>Chats errants : piégeage et stérilisation de 16 chats</b> ( <i>obligation du 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale</i> ). 3 chats supplémentaires ont été stérilisés début 2018.	x		x
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>			
Changement de 3 ampoules des lampadaires sans location de nacelle à la SPIE ( <i>économies</i> )	x		

Ces travaux en régie ont permis une économie de plus de 20 000 € sur l'année.

- **012 Charges de personnel**

Les charges de personnel ont diminué de 6 488 € en 2017 par rapport à 2016, bien que la commune ait réglé sur l'exercice 2017 la facture pour le deuxième semestre 2016 de l'emploi d'avenir d'un montant de 1094 €. Ces économies de charges de personnel sont liées à la diminution des heures de travail de notre secrétaire pour 8h50 à partir de juillet 2017 et au non-remplacement des employés des services techniques durant les arrêts maladie. Les élus ont compensé ces heures.

- **065 Autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante sont passées de 28 339 € en 2016 à 24 400 € en 2017 ; du fait de la diminution des admissions en non-valeur en 2017. Elles sont passées de 6 685 € en 2016 à 2469€ en 2017.

- **066 Charges financières**

Ce sont les intérêts payés par la commune en 2017 sur nos crédits. Ils sont passés de 8 335 € en 2016 à 7 516 € en 2018 ; ce qui est normal car les intérêts sont payés avant, puis le capital.

- **042 Dotation aux amortissements**

Les dotations aux amortissements sont passées de 7 467 euros à 19 319 € car elles intègrent les 11851€ correspondant à l'annuité de l'amortissement des 522 830 € des travaux eau et assainissement réalisés entre 2002 et 2016.

- **014 Reversements**

Les reversements sont passés de 21 391 € en 2016 à 18 769 euros en 2017. Il ne s'agit pas d'une économie mais d'une régularisation en 2016 sur 2015.

### 5.1.2. Recettes de fonctionnement

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Libellé	CA 2016	CA 2017
013	Atténuation de charges	14 770.61 €	8 109,31 €
70	Produits des services	28 201.62 €	25 893.42 €
73	Contributions et taxes	47 062,64 €	44 978,68 €
74	Dotations et participations	89 096.46 €	102 789.39 €
75	Autres produits de gestion courante	8 658.21 €	7 927.03 €
76	Autres produits financiers	11.56 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	12 703.38 €	8 325.25 €
<b>RESULTAT RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>200 504.48 €</b>	<b>202 332.99 €</b>

- **013 Atténuation de charges**

Les atténuations de charges passent de 14 770 € en 2016 à 8 109 € en 2017. En effet, en 2016, il y avait eu d'importants remboursements liés à l'arrêt maladie de Monsieur Michel ALDEBERT.

- **70 Produit des services**

Les produits des services passent de 28 201 € en 2016 à 25 893 € en 2017. Ce résultat est lié à une diminution de la vente d'eau : 5 372 m<sup>3</sup> en 2017 contre 6 417 m<sup>3</sup> en 2016.

- **73 Contributions et taxes**

Différence liée à la diminution de la vente d'eau également.

- **74 Dotations et participations**

Les dotations passent de 89 096 € en 2016 à 102 789 € en 2017. Ce montant plus important est lié au fond pour les rythmes scolaires qui ont été versés à cet article pour 2 496 € (ils sont reversés ensuite à la C.C.R.L.C.M. qui gère l'école de Mouthoumet) et l'aide de l'état pour l'emploi d'avenir de Monsieur Gabin PASTOU pour 7 031 €.

- **75 Autres produits de gestion courante**

Les autres produits de gestion courante passent de 8 658 € en 2016 à 7 927 € en 2017 ; du fait notamment de l'arrêt de la location du garage communal.

- **77 Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont passés de 12 703 € en 2017 à 8 325 € en 2017. La différence est liée à la vente de la parcelle B144 à Hamish AUSTIN qui a généré une recette de 2 000 € en 2016 et au fond de réforme des rythmes scolaires qui était imputé à cet article en 2016.

### 5.2. Fiscalité

Lors des différents échanges avec les élus, Monsieur SUBIAS a rappelé que la commune a des taux de fiscalité bien en dessous de la moyenne départementale. Selon lui, la collectivité s'appauvrit chaque année car les charges augmentent et les revenus baissent. Si les impôts ne sont pas augmentés, le différentiel se creusera chaque année et au bout d'un moment, il nous faudra faire une rectification trop importante. Il est donc souhaitable de réaliser une augmentation d'un point sur la part communale de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie. Il est d'autant plus important de réaliser cette augmentation cette année que la commune est en relation avec Monsieur le Sous-Préfet Luc ANKRI, qui cherche à nous aider face aux difficultés financières de la commune.

Les conseillers valident à l'unanimité le principe d'une augmentation d'un point des taux de la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie. La délibération sera prise au moment du budget prévisionnel 2018 de la commune.



### **5.3. Formation de Gabin PASTOU**

Monsieur Gabin PASTOU, employé des Services Techniques de la commune, a réussi son CACES R372 au centre de formation Batipole de St-Martin-de-Villéréglan.

### **5.4. Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 avril à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Pour extrait :  
En mairie, le 27 mars 2018

**Christelle HERMAND**  
**Maire**  
*(Signature et cachet)*



*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*

